

court, et les lettres que vous m'avez adressées par lui ne me sont pas encore parvenues; je ne les attends que par le courrier d'hiver ainsi que d'autres que probablement vous aurez écrites depuis.

En ce moment, je suis seul; mon compagnon, le cher Père Vergievien étant allé en mission au Lac Vert; il sera de retour la semaine prochaine. Je crois de recevoir des lettres de nos Pères d'Athabaska; j'en ai eu la semaine dernière de ceux du Lac la Biche. Tous étaient bien au départ de leurs missives ainsi que nos chers Frères. Je vous prie de donner ces nouvelles à nos bons Pères de Montréal avec l'expression de l'attachement sincère que j'ai pour eux tous. Ne pouvant écrire qu'une lettre en Canada, ils ne m'en voudront pas de vous l'adresser.

Mille et mille amitiés à mon cher oncle, à mes frères et sans oublier M. Pépin.

Depuis un mois, je suis environné d'un grand nombre de sauvages; notre pointe s'est changée en village pour ces quelques semaines, mais l'approche de l'hiver va bientôt me faire rentrer dans la solitude. La faim, dit-on, fait sortir les loups des bois; on pourrait ajouter: "La faim y fait rentrer les sauvages". J'ai éprouvé beaucoup de consolations cet automne. Notre pauvre peuple s'est montré plein d'heureuses dispositions et d'amour du Bon Dieu. Comme j'étais heureux de voir une pleine église de monde, chantant, autant de cœur que de bouche, les louanges du Dieu qu'il y a dix ans pas un de ces fervents néophytes ne connaissait.

À d'autres, d'autres jouissances; quand à moi, les consolations de mon saint ministère suffisent à mon bonheur et à mon ambition. La certitude de ce bonheur vous rendra aussi heureuse. Vous remercerez Dieu des grâces dont il comble votre fils et le prierez de lui continuer le cours de ses faveurs. Puis au temps de l'épreuve, le souvenir d'un fils qui vous aime tendrement viendra adoucir l'amertume de l'absence du pauvre

†Alexandre, O. M. I.

L'OUEST CANADIEN. (Suite)

Depuis l'établissement du conseil d'Assiniboine, les causes étaient jugées sans être plaidées par des avocats. Chaque partie exposait ses raisons et le juge de paix se prononçait comme